

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1^{er} mars 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

* * *

LA LOI SUR LES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1987

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel de 1987 sur la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la convention du Nord-Est québécois, conformément à l'article 10 de la Loi sur les revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois. Ce rapport sera renvoyé de façon permanente au comité compétent.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions portant les numéros suivants: 332-3686 à 332-3688 inclusivement, 332-3810, 332-3811, 332-3873 à 332-3879 inclusivement, et 332-3928 à 332-3933 inclusivement.

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 52^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-deuxième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le privilège et l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens de l'Ouest préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de négocier un accord commercial avec les États-Unis, accord qui, à leur avis, compromet la souveraineté canadienne.

Ils estiment que cet accord commercial menace les fondements mêmes de la souveraineté politique et économique du Canada, car il enlève au gouvernement du pays le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère d'entreprises canadiennes. En outre, il enlève au Canada la possibilité de mettre efficacement en valeur ses ressources énergétiques à l'avantage des Canadiens.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de se dissoudre et de donner à la population la possibilité d'appuyer ou de rejeter l'accord commercial proposé dans le cadre d'élections générales.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de la région d'Ottawa, notamment de la ville d'Ottawa, de Kanata et d'autres municipalités de la région. Ils affirment que l'accord commercial négocié avec les États-Unis priverait le Canada de la liberté politique de déterminer son propre avenir économique et minerait notre capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Ils ajoutent que l'accord ne nous garantit pas l'accès au marché américain, ce qui était l'objectif premier des négociations et menace les emplois de centaines de milliers de Canadiens.